

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général CC/SC

Arrêté décidant de déclarer sans suite le marché n°2024-11/TVX/VILLE relatif aux travaux de dépose et pose de toilettes publiques automatiques

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 2122-22,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2152-3, R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu la consultation publiée le 8 juillet 2024 pour le marché n°2024-11/TVX/VILLE relatif aux travaux de dépose et pose de toilettes publiques automatiques,
- Considérant que la remise des offres avait été fixée au plus tard le 25 juillet 2024 à 16 heures,
- Considérant que deux offres ont été déposées avant la date et heure limites,
- Considérant que lesdites offres sont inacceptables en raison de prix excédant les crédits budgétaires alloués aux lots techniques,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide de déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité, la consultation n° 2024-11/TVX/VILLE relative au marché travaux de dépose et pose de toilettes publiques automatiques, en raison d'offres inacceptables.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Commande Publique

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 SEP. 2024

ADG/ — 24092024

